

Deux administratrices de l'UDES sont nommées au Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Manuella Pinto et Marie-Pierre Le Breton, administratrices de l'UDES ont été nommées respectivement membre titulaire et membre suppléante au Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour y représenter l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire.

L'arrêté du 17 mars 2022 du Premier ministre nomme les membres de la formation spécialisée en matière d'égalité professionnelle prévue au I de l'article 3 du décret du 9 juillet 2021. Pour l'UDES sont nommées :



- **Titulaire : Manuella Pinto, administratrice de l'UDES**, en charge du développement territorial. Au sein de l'Union, elle représente **Elisfa**, le syndicat des employeurs des centres sociaux et socioculturels, des associations d'accueil de jeunes enfants et du développement social local, dont elle est déléguée générale.

« L'UDES a toute sa place au Haut conseil à l'égalité. Faire de l'égalité une réalité dans les entreprises, à chaque étape du parcours professionnel comme dans les relations de travail, est un engagement des employeurs de l'ESS que je porterai avec enthousiasme et détermination », a déclaré Madame Pinto.



- **Suppléante : Marie-Pierre Le Breton, vice-présidente de l'UDES**, est présidente de l'**Anem**, association nationale des employeurs de la mutualité, l'organisation des employeurs de la branche Mutualité.

« L'UDES s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes. C'est ainsi qu'a pu être négocié et signé à l'unanimité des partenaires sociaux un accord national multiprofessionnel dès 2015. L'entrée de l'UDES au Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois une reconnaissance forte et une stimulation puissante pour encore progresser » a déclaré Madame Le Breton.

Quelles missions pour le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est une instance paritaire créée le 3 janvier 2013 par décret. Sa mission consiste à « assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité ». Il contribue également à l'évaluation de l'impact des politiques publiques en la matière et formule des recommandations auprès du Premier ministre. Depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, il a une nouvelle mission qui est de composer un rapport annuel sur l'état du sexisme en France.

[L'arrêté peut être consulté sur Legifrance.gouv.fr](#)

[Le site du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives), actifs dans 16 branches et secteurs professionnels, représentant plus de 30 000 entreprises et établissements, qui emploient près d'1 million de salariés. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité sociale et le développement durable.